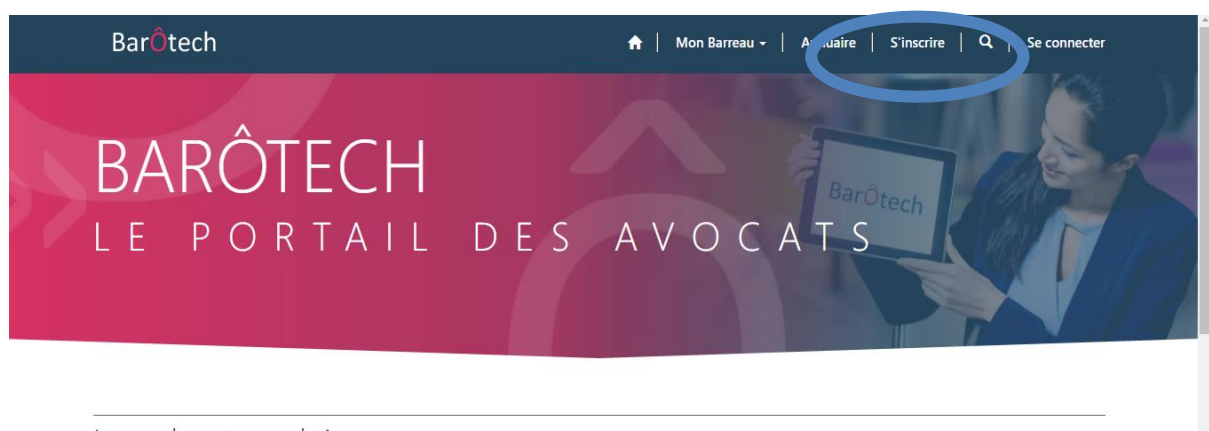


## PORTAIL BAROTECH (Accueil (barotech.fr))

articles 93-1/99/100 du décret du 27 novembre 1991



Cliquez sur « **S'inscrire** » et remplir le premier formulaire en sélectionnant comme fondement de la demande « **article 93-1 du décret n°91-1197 du 27 novembre 1991 ou article 99 du décret n°91-1197 du 27 novembre 1991 ou avocat hors de l'UE** »

Barotech

Accueil > Demande d'inscription

## Demande d'inscription

### GÉNÉRALITÉS

Choix du Barreau d'inscription *	Nom d'exercice *	Date d'effet souhaitée *
HAUTS DE SEINE	DUPONT	02/06/2022
Prénom *	Fondement de la demande *	
STEPHANE		

J'ai pris connaissance de la mention d'information BarOtech \*

Suivant

Cliquez sur « **Suivant** » et remplissez chacun des formulaires.

Sur la dernière page de votre saisie, n'oubliez pas de **cliquer sur « Envoyer »**.

Dans un premier temps, le Service de l'Exercice Professionnel du Barreau des Hauts de Seine réceptionnera et contrôlera votre demande.

Dans un second temps, un courriel « *automatique* » émanant de « **admin@bartotech.fr** » vous sera adressé afin de vous inviter à finaliser la création de votre espace personnel BarÔtech (*n'hésitez pas à consulter vos éléments indésirables/SPAMS*).

Il vous appartiendra ensuite de cliquer sur le lien communiqué dans votre courriel (**qui vous est strictement personnel**), qui vous emmènera directement sur votre espace personnel.

Il vous faudra ensuite créer votre identifiant et votre mot de passe **que vous devrez impérativement conserver car les services ordinaires n'y ont pas accès**.

Vous pourrez ensuite retourner sur votre demande en choisissant dans le menu du haut **Mon Exercice pro / Demandes et la compléter en téléchargeant les pièces nécessaires à l'instruction de votre demande**.

**Art 93-1**

[Liste des pièces à fournir.](#)

**Art 99**

[Listes des pièces à fournir.](#)

**Art 100**

[Liste des pièces à fournir.](#)

**Merci de bien vouloir renommer chaque document déposé** avec vos nom et prénom et nom de la pièce.

En parallèle, il vous faut acquitter le paiement des frais de 200€ en ligne en cliquant sur le lien ci-dessous

[https://sogecommerce.societegenerale.eu/vads-site/ORDRE\\_DES\\_AVOCATS\\_DES\\_HAUTS\\_DE?lck\\_vads\\_amount=200](https://sogecommerce.societegenerale.eu/vads-site/ORDRE_DES_AVOCATS_DES_HAUTS_DE?lck_vads_amount=200)

Merci

Le Service de l'Exercice Professionnel